

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2026-079

Date de la convocation : 13/05/2026

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 94

Conseillers représentés : 9

Le vingt et un mai deux mille vingt-six, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Pierre LAURENT-CHAUVET.

Présents : 001 LABBE José , 003 LAURENT Vincent , 004 LEFORT Sylvie , 005 SEMBENI Anne , 006 BOXEBELD Pascal , 007 DORIDO Elie , 008 SEMBENI Peggy , 009 HUBSCH Benoît , 010 DUCHENE Eric , 011 TOURTIAUT Marielle , 012 THIRRIARD Philippe , 013 POTRON Pierre , 014 ETIENNE Philippe , 015 MONFOURNY Camilla , 016 LAMBLLOT Laurent , 018 LOUIS Jean-Marc , 019 DUMANGE Dominique , 020 PLONER Benoît , 021 BOUILLON Mathieu , 022 GUERIN Anne-Marie , 024 DEVER Chantal , 025 NANJI Désiré , 026 DANNEAUX Dominique , 028 DURY Sébastien , 029 LAURENT-CHAUVET Pierre , 030 DEMISSY Pierre , 031 REMY Pascal , 032 GENTY Jean-Charles , 034 COLIN Raphaël , 035 DE POUILLY Jean , 036 BOUILLON Daniel , 037 NICOT Sébastien , 038 NIZET Sylvain , 040 LOBIDEL Alain , 043 CALLUYERE Jean-Luc , 044 CERRAJERO Eladio , 045 BROUILLON Patrick , 046 FREMIN Thierry , 047 NOCTON Thierry , 048 CARRE Joël , 049 ALLART Alexandre , 051 HAULIN Virginie , 052 GENTY Philippe , 053 MANCEAUX Christophe , 055 RATAUX Isabelle , 056 PIEROT Chantal , 058 LORFEUVRE Géraud , 059 LALLEMENT Séverine , 060 AUDEGOND Michaël , 061 SOUDANT Antoine , 062 LEROY Yves , 063 ANDREY Danielle , 065 CAILLOUX Corinne , 067 AUROUX Emmanuel , 070 PERTUS Xavier , 072 SIMONNET Arnaud , 073 HAAS Robert , 075 BESANCON Tony , 078 LE GALL Jean-François , 079 DERVIN Karen , 080 FOURCROY Stéphane , 081 BONHOMME Francis , 083 LALONDE Loïc , 084 WATIER Audrey , 085 CARRY Sylvie , 086 SALEZ René , 087 ARNOULT Jean-Pol , 089 FRANGEL Yann , 090 PIERSON Florent , 091 MALVAUX Frédéric , 092 FAES Alain (depuis 19:45:55) , 093 HERBINET Fabienne , 094 FRAIPONT Anne , 096 CANIVENQ Roland , 097 GROSSELIN Jacques , 098 DAUPHY Bruno , 099 BESTEL Bernard , 100 VAN DEN BERGH Charles , 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège , 104 LESCUYER Anne , 105 LEBON Christophe , 106 MAROTEAUX Nathalie , 107 DESGEORGES Marc , 108 LESUEUR Patricia , 109 CARPENTIER Dominique , 111 GARRAUD Sabine , 113 FESTUOT Annie , 114 COLSON Pascal , 115 PASTE Laurence , 116 AVRIL Christophe , 117 THEBAUD Hélène , 119 DION Valentine , 120 HABERT Johan , 122 DELIN Fabienne ,

Ont donné procuration : 002 DAVID Sonia (à 086 SALEZ René) , 041 HULOT Christian (à 072 SIMONNET Arnaud) , 057 ARNOULT Jean Christophe (à 056 PIEROT Chantal) , 064 GROFF Benjamin (à 065 CAILLOUX Corinne) , 071 RATAUX Frédéric (à 083 LALONDE Loïc) , 110 HUET Eric (à 106 MAROTEAUX Nathalie) , 112 LALLEMENT Davy (à 117 THEBAUD Hélène) , 118 MACHINET Jean Baptiste (à 122 DELIN Fabienne) , 121 DERVIN Eva (à 120 HABERT Johan) ,

Secrétaire de séance : M. Marc DESGEORGES

**OBJET : GEMAPI : APPROBATION DU LANCEMENT DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
PREALABLES NECESSAIRES AUX OPERATIONS D'INTERVENTION SUR LES RUISSEaux DE
WASSIEUX, BEAUREPAIRE ET EXERMONT**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise et notamment la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211.-7 du Code de l'Environnement,

.../...

Vu la délibération n°DB2025/041 attribuant le marché public de préparation et de maîtrise d'œuvre pour la restauration de trois ruisseaux situés sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Vu le positionnement favorable remis par le comité de pilotage en date du 10 février 2026,

Considérant la nécessité de disposer de plusieurs documents administratifs afin d'intervenir sur la restauration hydraulique et écologique des trois ruisseaux,

Considérant la nécessité de disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour intervenir,

Considérant la nécessité de disposer d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour intervenir,

Considérant la nécessité de disposer d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la part du SM3A, syndicat de rivière, pour intervenir sur la partie hydraulique située dans le département de la Meuse,

Considérant la nécessité de disposer de conventions de coopération signées avec les propriétaires fonciers et les exploitants riverains des ruisseaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par 78 voix POUR, 9 voix CONTRE (052 GENTY Philippe , 061 SOUDANT Antoine , 081 BONHOMME Francis , 087 ARNOULT Jean-Pol , 091 MALVAUX Frédéric , 104 LESCUYER Anne , 105 LEBON Christophe , 120 HABERT Johan , 121 DERVIN Eva (Johan 120 HABERT) et 16 ABSTENTIONS (004 LEFORT Sylvie , 016 LAMBLLOT Laurent , 018 LOUIS Jean-Marc , 019 DUMANGE Dominique , 020 PLONER Benoît , 043 CALLUYERE Jean-Luc , 051 HAULIN Virginie , 053 MANCEAUX Christophe , 056 PIEROT Chantal , 071 RATAUX Frédéric (Loïc 083 LALONDE) , 075 BESANCON Tony , 080 FOURCROY Stéphane , 083 LALONDE Loïc , 084 WATIER Audrey , 099 BESTEL Bernard , 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège) :

- **D'APPROUVER le lancement des procédures administratives préalables à la mise en œuvre opérationnelle de l'opération de restauration des trois cours d'eau – Beaurepaire, Exermont et Wassieux – et leurs documents afférents - comprenant :**
 - la signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (SM3A) en faveur de la communauté de communes pour la partie des travaux située en territoire meusien – étant précisé que la communauté de communes avancera l'ensemble des coûts correspondants mais sera remboursé en intégralité par le SM3A après
 - la signature de conventions de coopération avec les exploitants et propriétaires fonciers visant notamment à cadrer les engagements et responsabilités de chacune des parties (engagements à entretenir les équipements et/ou ouvrages mis en place) ;
 - le dépôt d'un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration en application de la nomenclature loi sur l'eau annexée à l'article R.214-1 du code de l'Environnement (rubrique 3.3.5.0) ;

.../...

- De CHARGER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision

Le secrétaire de séance,

Marc DESGEORGES

Le Président,

Pierre LAURENT CHAUVET

